



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Mardi 12 octobre 2021

Présidée par Mme Annabel Pulcrano, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 7 septembre 2021
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N°4/2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022
 - Rapport de la Commission des finances
- 6 bis. Interpellation de Mme Claire Bory
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit, scrutatrice procède à l'appel et relève 25 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Les conseillers excusé(e)s sont : Mme Sandra Breitling, M. François Gabella, M. Geoffrey Ganshof et M. Shai Sorek

La Présidente déclare la séance ouverte et informe l'assemblée que la séance est enregistrée pour la rédaction du procès-verbal. Bien que les mesures sanitaires Covid-19 sont encore en place, l'orateur peut enlever son masque pour parler et ceci afin de faciliter également l'enregistrement.

La Présidente a reçu une interpellation de Mme Claire Bory et désire ajouter un point 6bis à l'ordre du jour.

On passe au vote.

L'ordre du jour est modifié et accepté à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal du 7 septembre 2021

M. Jean Gnaegi demande une correction dans le procès-verbal pour une erreur à corriger en page 3, du mot "l'égalisation" par "légalisation".

On passe au vote.

Acceptation du procès-verbal corrigé par 24 voix et une abstention.

La Présidente remercie Mme Cristina Mirante pour la prise de notes du procès-verbal.

4. Communications de la Présidente

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie les personnes présentes lors de la sortie du Conseil communal du 9 octobre 2021. J'espère que les participants ont apprécié cette sortie locale et qu'ils en ont profité pour faire plus ample connaissance avec leurs collègues et avec quelques éléments auxquels nous devons nous confronter au cours de cette législature.

Je vous présente mes excuses pour avoir adressé le procès-verbal du 22 juin 2021 avec une annotation manuelle de trois mots (« note post séance »). Si quelqu'un désire le procès-verbal corrigé, il peut me le faire savoir. Sur le site internet de la Commune, le procès-verbal a déjà été corrigé, les trois mots manuscrits n'y figurent plus.

5. Communications de la Municipalité

Mme Claudine Gerardi : Pour répondre à une question posée lors de la dernière séance du 7 septembre 2021 concernant la surface de la toiture sud du futur hangar et la proportion des panneaux solaires qui le couvriront: la surface totale de la toiture sud est de 171,2 m² et la surface prévue en panneaux solaires intégrés, plus esthétique en 48 modules, fait un total de 81,6 m². Une rangée supplémentaire de trois modules pourrait être envisagée mais elle n'est pas nécessaire par rapport aux besoins énergétiques.

Concernant la sécurité informatique, lors de la dernière séance, trois conseillers spécialistes en informatique se sont proposés : Mme McDonnell, M. Draper et M. Hirt. Je les remercie pour leurs remarques et suggestions dont j'ai fait une synthèse avec des questions pour notre fournisseur informatique avec qui j'ai rendez-vous après-demain. Je vous communiquerai ses réponses lors de la prochaine séance. On fait de notre mieux pour sécuriser nos données informatiques.

Nous avons résilié les mandats de gérance avec la régie « Bernard Nicod » avec effet au 31 décembre 2021. Nous avons procédé à un appel d'offre. Une nouvelle gérance sera désignée dès que nous aurons étudié les offres reçues et ce sera effectif dès le 1er janvier 2022.

La Municipalité a reçu ce matin les entreprises du village pour une rencontre sur leur activité, la vie au village et leur projet.

M. Jean-Pierre Mitard : J'informe l'assemblée qu'une séance de réflexion se tiendra début novembre avec les Commissions des finances et de gestion, afin d'échanger sur la stratégie financière de cette législature, en particulier sur la péréquation et le plafond d'endettement. Il semble intéressant d'établir cet échange en début de législature. Cela n'aboutira pas sur une décision ou sur un préavis mais ça permettra, avec les personnes compétentes de ces deux commissions, d'établir certains axes forts, de collaboration et de stratégie financière pour la Commune.

M. Pierre-Frédéric Guex : Concernant les places d'amarrage et la zone de halage. Nous avons envoyé un courrier aux personnes concernées, car nous avons constaté que plusieurs embarcations occupent des places d'amarrage, alors qu'elles ne sont jamais utilisées, que ce soit en pleine eau aux bouées ou sur la zone de halage. Nous avons rappelé à ces personnes l'article 15 du Règlement, qui stipule que l'autorisation accordée peut être retirée sans délai à celui qui n'a pas utilisé son bateau au cours de l'année dernière. De plus, nous avons pour ces places une longue liste d'attente. Nous leur avons donc demandé une copie du permis de naviguer et en fonction de leur réponse on agira selon notre Règlement.

M. Pascal Mercier : Concernant le Règlement sur la gestion des déchets, lors de la dernière séance je vous avais annoncé que nous voulions y apporter une modification. A la suite d'échanges avec le Canton, nous avons décidé de renoncer à ces modifications et de lui soumettre le Règlement tel qu'il avait été approuvé par le Conseil communal. C'est chose fait, nous avons reçu au début du mois un accusé de réception du Canton et nous attendons une réponse formelle pour pouvoir le mettre en œuvre. Concernant la « Plage des Meillières » (parcelle 69), l'Inspecteur des forêts nous a rendu attentif sur certains arbres qui présentent un danger. Pour rappel, cette parcelle appartient au Canton mais c'est la Commune qui la gère et qui *in fine* reporte les coûts au Canton. Nous allons procéder à un martelage avec le garde-forestier et l'Inspecteur des forêts pour identifier les arbres potentiellement dangereux et peut-être procéder à leur abattage. Donc si vous voyez des arbres abattus prochainement à la « Plage des Meillières », c'est parce qu'ils représentent un certain danger.

M. Lawrence Breitling : J'avais informé l'assemblée lors de la dernière séance que le PACOM, soit le nouveau plan d'affectation communal avait été déposé auprès Canton et qu'il était en cours d'analyse par les différents services. Hier, nous avons reçu un courrier de la « Direction du territoire et du logement », que nous avons ensuite traité en séance, et qui nous indique qu'il y aura un délai de traitement rallongé. La personne en charge de ce dossier auprès du Canton est en vacances actuellement. J'ai quand même obtenu que leur premier retour interviendra au cours du mois de novembre. Pour préciser, la « Direction du territoire et du logement » coordonne les services cantonaux et c'est eux qui nous donneront la synthèse à notre projet préalable du plan d'affectation communal.

6. Préavis N°4/2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Erik Fruijtjer, qui remplace le Président de la Commission, excusé pour ce Conseil communal.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.

M. Jean Gnaegi : Selon la Municipalité, la santé financière de la Commune est suffisamment bonne. Qu'en est-il des perspectives pour cette année concernant les rentrées d'impôts et sur le résultat de l'exercice ? Est-ce que l'on peut déjà anticiper quelque chose ?

M. Jean-Pierre Mitard : Je remercie M. Gnaegi pour cette question. Pour l'année 2021 les perspectives pour les rentrées d'impôts sont analogues à ce qui était prévu durant l'année 2020, c'est-à-dire CHF 4'700'000.-. Je crois qu'aujourd'hui nous sommes déjà à CHF 4'200'000.-. Je note et précise pour les novices que les rentrées fiscales n'ont pas un impact majeur sur le résultat positif ou négatif de la Commune, compte tenu du fait que *grosso modo* ce que l'on perçoit nous est repris à 90 %. Pour ce qui est des perspectives 2022, on ne les connaît pas encore. En revanche, nous travaillons sur le budget et on a posé comme hypothèse pour les rentrées fiscales, pour être précis le poste « revenu d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales », à nouveau CHF 4'700'000.-. Est-ce que j'ai répondu à la question ?

M. Jean Gnaegi : Pas tout à fait. Je comprends parfaitement la réponse qui consiste à dire que ce que l'on gagne en impôts on le sort en pourcentage. Mais il y a aussi les rentrées extraordinaires.

M. Jean-Pierre Mitard : Oui et c'est pertinent comme remarque. Pour les rentrées extraordinaires, aujourd'hui sur l'année 2021, il n'y a rien de particulier à évoquer. Pour rappel, nous avons deux sources d'impôts principales, indépendamment de l'impôt sur les successions que je mets à part. Il y a donc deux sources d'impôts qui fluctuent et en principe l'une compense l'autre, c'est l'impôt sur les transactions immobilières et l'impôt sur les plus-values. Pour être clair, il n'y a rien de particulier cette année. Si Mme la Présidente me laisse deux minutes, je contrôle les chiffres.

Mme Annabel Pulcrano : Je vous en prie.

M. Jean-Pierre Mitard : Je reprends. La part de l'impôt sur les gains immobiliers d'une part et d'autre part sur les droits de mutation, d'une année à l'autre, il y en a un qui va plus haut et l'un qui va un peu plus bas, mais ils sont conformes aux années précédentes. Je ne vais pas dans le détail car jusqu'à la fin de l'année, il peut y avoir encore une fluctuation. Mais il n'y a pas de surprise positive ou négative relative aux rentrées fiscales cette année. Ais-je répondu à la question ?

M. Jean Gnaegi : Tout à fait.

M. Jan Draper : J'ai une question sur le fond de réserve de la facture sociale, est-ce qu'il continue à être alimenté ou est-ce un fond que l'on garde ?

M. Jean-Pierre Mitard : Pour rappel, ce fond de réserve de la facture sociale et de la péréquation, je demande à la mémoire de M. Jean Gnaegi ou de M. Daniel Calabrese de me corriger si je me trompe, a été alimenté suite à un revenu extraordinaire en 2017 ou en 2018 ?

M. Daniel Calabrese : Je dirais en 2016.

M. Jean-Pierre Mitard : Pas 2016 car c'est l'année de mon arrivée. Donc en 2017, ce fond a été alimenté à hauteur de CHF 1 million. Depuis il n'a pas été re-alimenté. L'objet de son re-alimentation est lié à un revenu extraordinaire sur la succession d'un citoyen. Cette succession avait apporté beaucoup d'argent au Canton et à la Commune. Pour être précis, nous avons puisé dans ce fond à hauteur de CHF 300'000.- durant l'année 2020. J'ai même ainsi complété votre question. Raison pour laquelle il est mentionné à juste titre par la commission des finances, le montant résiduel à la fin de 2020 soit de CHF 700'000.-. On peut présager qu'il sera amputé d'un certain montant en 2021, compte tenu de la probabilité d'un résultat négatif, quand bien même il en restera

un montant suffisamment significatif en 2022. Ce qui justifie le maintien du taux d'imposition. Tous ces éléments sont impliqués. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

M. Jan Draper : Oui merci.

Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°4/2021
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, les attributions et compétences suivantes :

- 1) D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel qu'il figure en annexe au présent Préavis et dont il fait partie intégrante.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

6 bis. Interpellation de Mme Claire Bory

Mme Annabel Pulcrano : L'interpellation est appuyée par les 5 conseillers minimum requis car signée par plus de cinq signataires. Est-ce que la Municipalité peut répondre à cette interpellation ?

La Présidente invite Mme Claire Bory à présenter son interpellation.

Mme Claire Bory présente son interpellation, en annexe au présent procès-verbal.

M. Pascal Mercier : Avant de reprendre les points relevés par vos questions, j'aimerais rappeler l'aspect historique de ce projet afin que tous les membres du Conseil communal soient au courant. Il s'agit à l'origine d'une initiative privée, initiée en 2011 par Mme Sonia Girardet, accompagnée d'un projet pédagogique, et donc relativement ancien. La Municipalité d'alors avait été interpellée en coordination avec le garde-forestier et avait donné son autorisation pour que ce projet aille de l'avant. Cette autorisation était liée à certaines conditions, en ce qui concerne la vérification du projet de l'activité car étant en forêt, ainsi qu'une convention signée entre Mme Sonia Girardet et la Municipalité, tout cela approuvé par le garde-forestier. Un des éléments de cette convention relativement précise, était qu'au moment où l'activité cesserait, la personne responsable s'engageait à démanteler et à remettre en état les lieux. C'était une des conditions imposées afin que la forêt revienne à son état d'origine avant le projet.

Maintenant je vais répondre plus précisément à vos questions et pas forcément dans l'ordre formulé. Le premier point est la question 2. Il n'y a pas de règlement qui interdit ce genre de projet, car effectivement nous avons coordonné cette activité avec l'inspecteur des forêts, donc il n'y a pas formellement un élément qui nous impose de démanteler ce canapé forestier.

L'élément suivant est la question 4, question des coûts pour le démantèlement. Selon la convention appliquée, la personne responsable devait prendre à sa charge les frais au terme de l'activité, donc il y a zéro coût pour la Municipalité.

Quel est l'entretien nécessaire ? Je ne peux pas vous donner les indications précises car il s'agit d'un projet purement privé dont la Municipalité ne s'est jamais impliquée directement. J'ai néanmoins eu des communications avec M. Robert Girardet, en ligne directe avec sa belle-fille, qui m'a informé que l'entretien consiste essentiellement à nettoyer le canapé forestier.

Malheureusement, c'est un élément essentiel qui incite la personne responsable à cesser cette activité sur le lieu public qu'est la forêt, en le rapatriant sur un terrain privé, pour éviter des dégradations et des activités qui n'étaient pas très agréables, comme nettoyer des excréments. Ce sont principalement ces éléments qui ont incité cette personne à cesser l'activité.

Concernant le maintien de l'activité, il n'y a pas d'élément financier, donc de ce point de vue, ça ne pose aucun problème à la Municipalité. Nous avons posé la question et nous avons évalué le maintien de ce canapé forestier, qui demanderait essentiellement des ressources de la part des employés communaux. Ils ont déjà énormément de tâches à accomplir et nous n'avons pas la possibilité d'ajouter du travail supplémentaire à ceux-ci pour gérer ce canapé forestier. Ce qui a motivé dans un premier temps le démantèlement de ce canapé forestier est que Mme Sonia Girardet ne souhaite plus le maintenir, et que conformément à la convention, elle s'engage à le démanteler. Le dernier point, question 5, c'est que si des bénévoles ou s'il y a un vrai intérêt de la population pour maintenir ce canapé forestier, à ce moment-là j'encourage un groupe de citoyens à s'engager pour le remettre en état. Selon M. Robert Girardet, il y a un entretien à faire car le bois est en train de pourrir. Je n'ai pas été regarder en détails, il faudrait d'abord le remettre en état si on veut continuer l'activité, et ensuite assurer l'entretien et surtout le nettoyage. Malheureusement, si je me réfère à l'opération « coup de balai » qu'on a eu sur la plage qui consistait à nettoyer les deux plages, sans rentrer dans les détails, on a remarqué peu de déchets mais essentiellement des excréments et pas que de chiens. Quand on voit ce genre de chose, alors que les toilettes publiques sont à 100 mètres... Malheureusement le canapé forestier fait aussi office de toilette publique et c'est déplorable. Pour conclure, si on a un projet qui est soumis à la Municipalité de la part de l'ensemble des citoyens souhaitant s'impliquer pour maintenir ce canapé forestier, c'est très volontiers que nous reverrons ce projet. J'espère avoir donné suffisamment d'informations et s'il y a d'autres questions j'y réponds volontiers.

Mme Annabel Pulcrano : Les signataires de l'interpellation sont : Mme Claire Bory, M. Jan Draper, M. André Monnard, M. Carl Kyril Gossweiler, Mme Rebecca Schwaar, Mme Nunzia Egger, M. Erik Fruijtier et Mme Cristina Mirante

M. Pascal Mercier : Un élément que j'ai oublié de signaler, l'accord du garde-forestier était convenu pour une période de cinq ans. Je n'ai pas retrouvé d'autres éléments qui aurait dû prolonger cette autorisation en 2016. Cela a dû passer sous le radar et il faudrait demander à nouveau une autorisation. Je ne pense pas que le garde-forestier s'y opposerait s'il y a un engagement de la part des citoyens.

Mme Annabel Pulcrano : Y a-t-il une résolution à adopter ?

Mme Claire Bory : Selon l'interpellation, le Conseil communal formule le vœu que le canapé forestier puisse être maintenu jusqu'au 31 décembre 2022 afin de pouvoir évaluer son utilité et de son entretien sous la nouvelle condition ainsi que l'opportunité de son maintien à plus long terme.

M. Pascal Mercier : Je précise un élément de la convention, qu'au moment où la personne responsable cesse l'entretien du canapé forestier, cette même personne s'engage à le démanteler. Il faudrait qu'on discute avec cette personne si elle serait d'accord de prolonger, ou continuer à entretenir le canapé forestier passé ce délai ?

M. Jean-Pierre Mitard : Ce canapé forestier ne concerne pas mon dicastère mais je suis

responsable de la gestion du personnel communal et ils sont particulièrement appréciés pour leur engagement et les prestations de service qu'ils fournissent. Je vous rends attentif qu'il ne s'agit pas de tirer sur la corde car le personnel communal est déjà particulièrement chargé, raison pour laquelle nous veillons à ne pas leur ajouter des tâches supplémentaires. Il est important dans le cadre de cette interpellation de ne pas envisager que ce soit le personnel communal qui, dans une année à l'avenir entretienne le canapé forestier. Il ne s'agit pas de francs et de centimes, mais des collaborateurs qui font de ce village celui que l'on connaît pour sa qualité de vie.

Mme Annabel Pulcrano : On ne pourrait pas voter sur une résolution qui engage quelqu'un en dehors du Conseil communal et qui l'oblige à maintenir ce canapé forestier.

M. Beat Schmied : Je propose aux signataires de remplacer Mme Sonia Girardet et qu'ils continuent jusqu'en novembre, et si l'on décide d'arrêter on s'occupe de le démonter un weekend à plusieurs.

Mme Annabel Pulcrano : Est-ce que vous aimeriez proposer une résolution dans ce sens ?

Mme Claire Bory : C'est quelque chose à discuter. L'idée est de ne pas démanteler tout de suite le canapé, qui peut être encore utilisé. Beaucoup de personnes ne le connaissaient pas et seraient intéressées et apprécieraient la possibilité de le maintenir ou de le réparer. J'aimerais avoir la possibilité de créer en tant que bénévole un groupe qui soit intéressé à le maintenir.

M. Pascal Mercier : Après avoir reçu cette interpellation, j'ai appelé M. Robert Girardet car on lui avait donné le feu vert pour démonter le canapé. On lui a demandé d'attendre jusqu'à ce que l'on ait pu en discuter et qu'une décision soit prise. Normalement c'est encore quelques semaines, mais pas une année et il est clair que Mme Sonia Girardet n'a pas du tout l'intention de continuer à l'entretenir pendant une année supplémentaire. S'il y a une volonté, c'est à vous de proposer quelque chose, et rapidement.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Anna Buzzi : J'aimerais savoir quels quartiers sont concernés par la régie « Bernard Nicod » ? Cela concerne Etoy-Sud et Luna ?

Mme Claudine Gerardi : J'ai oublié de le préciser, cela concerne Etoy-Sud et Luna.

M. Jean-Pierre Mitard : Pour être précis par rapport à la discussion de tout à l'heure, le fond « péréquation et facture sociale » il a bien été créé en 2016.

Mme Nunzia Egger : Je souhaite revenir sur mon courrier de l'année dernière en octobre 2020. Le café-restaurant de l'Accent devait devenir un moteur de l'animation du village en étant ouvert sept jours sur sept. Il s'agissait aussi de tables et de bancs pour des moments à partager, de la signalisation et de la petite salle se trouvant au-dessus de l'Accent. J'ai bien reçu un courrier et je vous en remercie mais aujourd'hui je souhaiterais revoir ce sujet avec la nouvelle Municipalité et avec les nouveaux conseillers communaux.

Mme Claudine Gerardi : Concernant la signalétique, la balle est dans le camp des commerçants, donc on attend quelque chose de leur part. En ce qui concerne les autres points, pour l'installation d'éléments urbains sur la place engazonnée, cela est à l'étude, nous avons demandé des offres. Pour le restaurant l'Accent, nous sommes liés par un contrat de bail à loyer, on y réfléchit mais aucune

décision n'a été prise. Beaucoup de points ne répondent pas aux attentes de la population ni de la Municipalité.

Mme Nunzia Egger : Ce matin il était présent et j'ai bien compris qu'à part honorer son bail à loyer et son loyer il n'en fera pas plus. Mais est-ce qu'on peut apporter des solutions supplémentaires, comme déjà mettre des bancs et tables c'est déjà bien.

M. Antoine Du Pasquier : Quelle est l'échéance du bail du restaurant de l'Accent ?

M. Jean-Pierre Mitard : Le contrat est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2018 et il prend fin le 1^{er} novembre 2023, il se renouvellera de cinq ans en cinq ans, sauf résiliation d'une des parties reçues au moins une année à l'avance. En complément, je rends attentif que la résiliation du bail qui semble être suggérée, aurait pour conséquence une réduction significative des revenus pour la Commune. J'interviens ici en tant que Municipal des finances. D'autre part, nos débats sont publics donc je ne pense pas qu'il soit pertinent de suggérer un tel élément à des entrepreneurs qui ont une affaire à faire tourner et des emplois à préserver. Cela ne veut pas dire que la Municipalité n'abordera pas ce sujet avec les tenanciers de l'Accent. Il faut être prudent d'un point de vue financier.

M. Pierre-Frédéric Guex : Ayant des connaissances dans le domaine de la restauration, il faut reconnaître que d'avoir un restaurant est un souci important. A Buchillon, on a la chance d'avoir un restaurant qui tourne, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes possédant un restaurant. Il n'est pas évident de trouver des personnes sérieuses et professionnelles. C'est vrai que l'on attendait quelque chose de spécial de la part des tenanciers actuels avec le concept de restaurant-épicerie. Je suis également déçu comme vous tous que nous n'ayons pas d'épicerie et trouve aussi déplorable que l'on ne puisse spontanément pas aller boire un café le matin dans notre village. Tous les commerçants que nous avons d'ailleurs rencontrés ce matin ont mentionné le manque de vie au centre du village. L'idéal ce serait d'avoir un bistrot. Malheureusement le concept proposé n'a pas fonctionné et je regrette que les tenanciers actuels n'aient pas voulu essayer autre chose. Effectivement les gains d'une épicerie sont minimes à côté d'un restaurant qui fonctionne bien. Mais pour les finances, c'est important d'avoir actuellement un restaurant qui fonctionne à Buchillon et pour la vie que cela amène.

Mme Anna Buzzi : Je suis d'accord avec ce qui vient d'être évoqué et la raison financière. Dans la vie il faut oser pour avancer, maintenant on a une marge de manœuvre de deux ans. D'accord ça marche à présent, mais ça n'empêche pas de regarder si on peut faire autre chose dans le futur. Il ne faut pas simplement se dire que le restaurant fonctionne aujourd'hui, mais envisager un autre concept possible car on a un peu de temps devant nous.

M. Jean-Pierre Mitard : Il faut savoir que les recettes locatives de l'Accent correspondent à 8% de l'ensemble des recettes de Luna. Le second élément, qu'il faut aussi souligner est qu'ils sont venus avec beaucoup de leurs clients, donc ils partiraient avec ces mêmes clients. Mais ce sujet doit être abordé à nouveau lors d'un prochain Conseil communal, dès que la Municipalité aura parlé avec les tenanciers. Soit de maintenir, soit de mettre fin à ce contrat.

M. Pierre-Frédéric Guex : J'ai dit que j'étais déçu et je n'ai pas dit qu'il ne fallait rien faire. Je pense aussi qu'il est dangereux de parler ainsi de résiliation du bail à loyer, mais cela n'empêche en rien de reprendre cette discussion et de recevoir toutes les idées possibles.

Jean Gnaegi : L'interpellation de Mme Nunzia Egger portait sur deux sujets. Premièrement, l'aménagement de la place afin de la rendre plus vivante, c'est un sujet qui faisait partie du concept de départ du projet. A ce propos, je vous lis une phrase du Préavis N°7/2016 pour lequel on a voté le crédit de CHF 14,2 millions : « Destiner à devenir le centre du village, avec une place, un lieu de

vie et de rencontre, ce projet permettrait aux buchillonnais de se réunir, sans crainte pour la sécurité des enfants, de la tranquillité au cœur de leur village à l'abri des voitures, tout en permettant un accès aisé. ». Des phrases comme celle-ci il y a encore beaucoup dans les écrits de la Municipalité des cinq dernières années. Sur les plans de mise à l'enquête, il était prévu une place de jeux. Pour des raisons de vouloir ne pas dépasser un budget, que l'on a finalement dépassé, on y a renoncé. L'ensemble de cet aspect doit être revu pour faire en sorte qu'elle devienne conviviale et attire des gens. Deuxième aspect, celui du restaurant, dans le rapport de la commission de gestion du 20 juin 2019, comme ce rapport était déjà public et qu'il avait été fait d'une manière pondérée. Je pense que je le relis car il résume la situation : « Lors de la présentation du projet des exploitants retenus au Conseil communal, le projet annonçait ceci : le restaurant sera ouvert du lundi au vendredi, l'épicerie et le bistrot seront ouverts sept jours sur sept de 7h00 à 19h00. Il est prévu une vente à l'épicerie de plats cuisinés au restaurant. Le souhait général était d'avoir un lieu convivial, ouvert tous les jours, en dehors du restaurant. Le bail à loyer signé par les gérants stipule ces horaires précis de l'épicerie et du bistrot, qui comporte 19 places intérieures et que la terrasse est également à disposition de la clientèle de l'épicerie et du bistrot. Aujourd'hui les horaires sont très différents à celles annoncées au Conseil communal. Ils ferment l'après-midi, ne sont pas ouverts les weekends. Ces changements d'horaires sont intervenus très rapidement, sans véritable période d'essai et sans recherche d'adaptation de l'assortiment aux intérêts des usagers. ». La Commission de gestion constate que les promesses faites au Conseil communal n'ont pas été respectées et elle invite la Municipalité à faire un nouveau point avec les exploitants pour réduire ces différences entre le projet initial mentionné et l'offre actuelle.

Mme Claudine Gerardi : Effectivement tous ces points sont stipulés dans le bail à loyer et la licence. Les horaires sont bien ce que vous avez indiqué. La Municipalité va effectivement faire un point de situation avec les restaurateurs. Je voulais préciser que pour le restaurant, sans l'épicerie, même si elle fait bloc dans le bail, n'est pas ouvert le weekend. Donc du lundi au vendredi, suite à une convention qui a été signée avec les opposants au projet du Luna.

M. Jean Gnaegi : C'est écrit comme ça dans le texte, du lundi au vendredi ?

Mme Claudine Gerardi : Oui, je confirme que tous les points mentionnés sont corrects. Et je pense que si le bail à loyer était résilié, la recherche de nouveaux tenanciers serait compliquée. La Municipalité s'engage à faire le point avec les tenanciers du restaurant sur cet aspect.

Mme Tima Mujezinovic : Est-ce qu'il ne serait pas plutôt envisageable de négocier à nouveau avec les opposants ?

Mme Claudine Gerardi : S'ils sont prêts à renoncer à cette convention ?

Mme Tima Mujezinovic : Oui.

Mme Claudine Gerardi : Oui, mais il y a peu de chance...

M. Beat Schmied : Je pense que le restaurant n'est pas un problème, mais une épicerie ouverte le week-end peut-elle vraiment fonctionner à Buchillon ?

Mme Anna Buzzi : Les tenanciers actuels ont mis à la porte un épicier car il ne s'entendait pas avec lui, bien que celui-ci était très motivé.

Mme Rebecca Schwaar : Pour le village de Buchillon nous avons déjà trois restaurants. Une place de jeux serait la bienvenue. C'est dommage pour l'épicerie, mais si le restaurant marche c'est déjà

une bonne chose pour le village. Donner le mandat au jour d'aujourd'hui à un autre restaurateur avec la période que l'on vit, cela risque d'être compliqué.

M. Carl Kyril Gossweiler : J'ai découvert un Préavis du Conseil communal d'Etoy, concernant la gare CFF d'Etoy. Ils appellent cela « l'interface de la gare d'Etoy ». Ils ont lancé une étude pour le réaménagement de celle-ci. Vu que c'est aussi un peu notre gare, je voulais savoir si la Municipalité est au courant de ce projet ? Et de manière générale comment ce projet nous impacte nous les Buchillonnais ? Comment les deux communes se coordonnent sur un tel projet ?

M. Pierre-Frédéric Guex : C'est un projet qui comme annoncé, aura lieu sur la Commune d'Etoy. Nous ne sommes pas concernés directement. Je suis en contact direct avec M. Charly Viquerat en ce qui concerne le dicastère de l'eau et effectivement c'est un gros projet, qui est très politique et qui se fera dans un avenir très éloigné. Comme des trains qui seront plus fréquents ou une voie pour se rendre à Allaman à pied, cela pourrait être évidemment intéressant pour nous. Nous devons les rencontrer prochainement. Je pourrais alors demander un rapport plus précis à ce sujet et le transmettre lors d'un prochain Conseil communal.

Mme Annabel Pulcrano : D'autres questions ?

M. Beat Schmied : On a passé un magnifique samedi. Il n'y a qu'une chose qui n'allait pas c'est le vin de la Commune. On ne peut pas être fier de servir ce vin. J'ai donc une petite interpellation à faire, afin de constituer un comité à ce sujet et que dans cinq années on goûte à nouveau ce même vin ?

M. Pascal Mercier : J'approuve la remarque de M. Beat Schmied, en particulier pour le vin rouge. Je note qu'un comité peut être constitué et c'est un point sur lequel je vais faire mon possible afin que dans cinq ans, l'on puisse avoir du plaisir à la dégustation.

Mme Nunzia Egger : J'informe qu'au mois de décembre il y aura les quartiers de l'Avent, où les habitants pourront se retrouver pour partager un moment convivial.

Mme Annabel Pulcrano : Allez-vous nous informer prochainement de comment cela va se passer ?

Mme Nunzia Egger : Oui.

Mme Anna Buzzi : Allez-vous faire la publicité de nos commerçants après les rencontres de ce matin avec la Municipalité ?

Mme Annabel Pulcrano : Via la gazette éventuellement.

Mme Claudine Gerardi : On a rencontré les sociétés locales récemment et il y aura prochainement une gazette éditée à ce sujet. On pourrait aussi envisager de faire ça avec les entreprises locales, mais ce sera à eux de fournir la matière et à nous d'offrir le support, donc oui c'est envisageable et nous pouvons en discuter. Bien entendu on parle des entreprises ayant pignon sur rue.

Mme Rebecca Schwaar : Pour les enfants, est-ce qu'il y a prévu une tournée prévue pour la fête d'*Halloween* ? Cette pratique se fait à Etoy, est-ce le cas à Buchillon ?

Mme Claudine Gerardi : Il y avait eu une initiative personnelle d'une buchillonnaise qui a justement déménagé à Etoy. Depuis il n'y a rien d'organisé. Toute initiative est la bienvenue et la Commune peut offrir les supports de communication.

M. Jean Gnaegi : Cela se fait localement, au quartier « Les Croix-Blanches ».

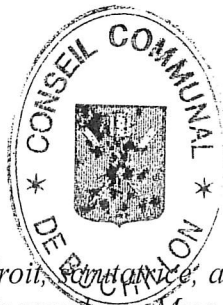
M. Pascal Mercier : Il y avait à l'époque une activité à la cabane forestière qui se faisait d'ailleurs appeler *La cabane de la sorcière*. C'était une initiative privée. Ce serait vu d'un bon œil si quelqu'un organisait cela à nouveau.

Mme Annabel Pulcrano : La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 7 décembre 2021.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h16.

Au nom de Conseil communal

La Présidente :
Mme Annabel Pulcrano



La Secrétaire :
Mme Sandra Breitling



Note : Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit, ~~secrétaire~~, a participé à la séance en tant que Secrétaire du Conseil communal afin de remplacer Mme Sandra Breitling, en congé maternité, pour l'appel et la prise de notes du procès-verbal.

Interpellation Claire Bory

TITRE : LE CANAPÉ FORESTIER NE PEUT-IL SUBSISTER ?

DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION

L'annonce par la Municipalité du démantèlement du Canapé forestier a interpellé plusieurs personnes vivant à Buchillon, dont des membres de notre Conseil.

L'utilité de cette installation existante est démontrée, et la population - notamment les enfants et parents - y est attachée.

INTERPELLATION

Je me permets, au vu de ce qui précède, de poser à la municipalité les questions suivantes :

1. la possibilité de maintenir le Canapé forestier a-t-elle été étudiée ?
2. quels sont les principaux obstacles rendant impossible le maintien du Canapé forestier ?
3. quelles opérations d'entretien sont nécessaires pour son maintien ?
4. quels sont les coûts approximatifs de son démantèlement ?
5. l'appel à des bénévoles pour l'entretenir, membres de ce Conseil ou pas, a-t-il été envisagé ?

SOUHAIT

- Demande une réponse orale
 Demande une réponse écrite (réponse repoussée au prochain conseil)

DÉPÔT - BUCHILLON, LE 9 OCTOBRE 2021

Prénom/ Nom

Signature

Claire Bory

Jan Draper

André Monnard

Carl Kyril Gossweiler

Rebecca Schwaar

Nunzia Egger

Erin Fruyher

Cristina THIRANTE

Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la Municipalité.